



*Liberté • Égalité • Fraternité*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LA MANCHE

# RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS



**Février 2014**  
**NUMÉRO SPÉCIAL N° 13**



ISSN 0996 - 7494

Le contenu intégral des textes et/ou les documents et plans annexés  
peut être consulté auprès du service sous le timbre duquel la publication  
est réalisée et sur le site Internet de la préfecture :

<http://www.manche.gouv.fr>

Rubrique : Publications - Annonces et avis - Recueil des actes administratifs

## S O M M A I R E

<b>1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION .....</b>	<b>2</b>
<i>Arrêté préfectoral du 20 février 2014 instituant la commission de contrôle des opérations de vote de la ville de CHERBOURG-OCTEVILLE</i>	2
<i>Arrêté préfectoral modificatif du 20 février 2014 relatif à la composition de la commission de propagande électorale pour la commune de LES PIEUX.....</i>	2

---

**1ERE DIRECTION - LIBERTES PUBLIQUES ET REGLEMENTATION**


---

**Arrêté préfectoral du 20 février 2014 instituant la commission de contrôle des opérations de vote de la ville de CHERBOURG-OCTEVILLE**

Art. 1 : Une commission de contrôle des opérations de vote est instituée pour la ville de CHERBOURG-OCTEVILLE à l'occasion des élections municipales des 23 et 30 mars 2014.

Art. 2 : Cette commission qui siègera à CHERBOURG-OCTEVILLE et devra être installée 4 jours au moins avant la date du 1er tour, soit au plus tard le mardi 18 mars 2014, est composée comme suit :

Scrutin du 23 mars 2014 :

M. David ARTEIL, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg, PRESIDENT ;

M. Serge GRAMMONT, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg, MEMBRE ;

M. Jean-Pierre VASSELIN, Attaché, chef du bureau des collectivités locales et de la réglementation à la Sous-Préfecture de Cherbourg, représentant le Préfet, SECRETAIRE.

Scrutin du 30 mars 2014 :

M. Serge GRAMMONT, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg, PRESIDENT ;

M. David ARTEIL, juge au tribunal de grande instance de Cherbourg, MEMBRE ;

M. Francis LAUNEY, Attaché Principal, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Cherbourg, représentant le Préfet, SECRETAIRE,

Art. 3 : M. le secrétaire général de la Préfecture et M. le sous-préfet de CHERBOURG sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée au président et à chacun des membres et notification en sera faite à M. le Maire de CHERBOURG-OCTEVILLE.

Signé : Le secrétaire général : Christophe MAROT.


**Arrêté préfectoral modificatif du 20 février 2014 relatif à la composition de la commission de propagande électorale pour la commune de LES PIEUX**

Art. 1 : La composition de la commission de propagande électorale pour la commune de LES PIEUX est fixée comme suit .

La composition de chacune de ces commissions est fixée comme suit :

COMMUNE DES PIEUX

Président : M. Nicolas HOUX, président du TGI de Cherbourg

M. Bruno LE BECACHÉL, vice-président chargé des fonctions de juge des enfants au TGI de Cherbourg, suppléant

Membres :

. représentants du préfet : M. Francis LAUNEY - Attaché principal - secrétaire général

M. Jean-Pierre VASSELIN - Attaché - chef du bureau des collectivités locales et de la réglementation, suppléant

(Sous-préfecture de Cherbourg - 50100 Cherbourg-Octeville Cedex)

. représentant du directeur du groupement postal de la Manche : Mme Maryse PICOT - Responsable client Esprit de service

(La Poste - 569 Boulevard de l'Est - 50110 Tourlaville)

Secrétaire : Mme Stéphanie FERON - Adjointe administrative de 1ère classe

Suppléante : Mme Marie-Laure COLIN – rédactrice principale de 2ème classe (Mairie - 50340 Les Pieux)

Art. 2 : M. le secrétaire général de la Préfecture, M. le sous-préfet de Cherbourg, les présidents, membres et secrétaires des commissions de propagande électorale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Signé : Le secrétaire général : Christophe MAROT.

